

Officier de police judiciaire

Par **Mariecdc**, le **22/09/2018** à **17:40**

Bonjour, actuellement en L3 de droit international, je souhaite plus tard, faire le concours officier de police judiciaire.

Cependant, j'ai constaté qu'une simple licence était assez déconseillé pour se lancer dans ce type de concours et j'aimerais faire une année de master qui pourrait se rapprocher des matières nécessaires à l'obtention de celui-ci.

Je ne sais pas vraiment vers quel master 1 me diriger, avez vous des idées ? des universités en particulier ? (de préférence en région parisienne)

Par **MorganM**, le **22/09/2018** à **18:35**

Bonjour,

Je vais paraître un peu pointilleux mais votre volonté d'être officier de police judiciaire est un projet imprécis.

Malgré tout si je comprends la teneur de votre message, vous souhaitez être officier dans la police nationale. Compte-tenu de votre souhait, un bref rappel s'impose quant à la qualité d'OPJ :

Officier de police judiciaire n'est pas un métier, c'est une qualité (article 16 du code de procédure pénale).

Le maire par exemple est un OPJ. Mais je me doute bien que vous n'entendiez pas être maire... Mais plutôt dans le domaine des forces de l'ordre.

Or, tant les gendarmes que les policiers peuvent avoir la qualité d'OPJ. Donc, être habilité OPJ ne signifie pas nécessairement que l'on fait partie de la police nationale puisque les gendarmes peuvent aussi avoir cette qualification.

Ensuite, la qualité d'OPJ ne signifie pas que vous êtes au grade d'officier.

Par exemple, un gardien de la paix (qui n'est pas un officier de police) peut parfaitement être un OPJ. De même qu'un adjudant de la gendarmerie, qui n'est pas un officier, peut également avoir la qualité d'OPJ.

Cela étant dit, si je comprends bien, votre souhait est d'être officier dans la police nationale.

Le concours est assez dur (ou surtout, il y a très peu de place). Les candidats ont généralement des masters 1 voire plutôt des masters 2 en droit.

S'agissant du master, il vaut mieux opter pour un master en carrières judiciaires ou un master en droit pénal. Néanmoins, la particularité du concours d'officier de la police nationale est que les épreuves sont variées et pas forcément en lien avec du droit (aptitudes physiques, culture générale, tests psychotechniques...) ; il existe divers instituts qui préparent spécifiquement audit concours.

Ce concours a la particularité, comme dit précédemment, d'offrir peu de place par an. Il n'est pas rare que bon nombre d'étudiants en droit titulaires d'un master 2 et n'ayant pas réussi le concours d'officier, tente le concours de gardien de la paix pour ensuite évoluer, après quelques années (3 à 5 ans il me semble) en interne car les passerelles pour devenir officier sont plus faciles dès lors que l'on est gardien de la paix.